

clc, première a.s.b.l. labellisée INDR

Mercredi 23 novembre 2011 a eu lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce la troisième remise officielle du label INDR décerné à 8 entreprises et a.s.b.l. Les labellisés ont été : Centre Hospitalier de Luxembourg, Dussmann Group Luxembourg, Légère Premium Hôtel Luxembourg S.A., Linklaters, P.M.C. Agence Textile S.à r.l., Société Electrique de l'Our S.A., Vectis PSF S.A. ainsi que la clc.

Rédaction : Diane Susilo *clc*, INDR | Photos : Sven Becker *clc*



La **clc** est la première a.s.b.l. luxembourgeoise labellisée INDR à s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale tant envers ses collaborateurs qu'envers ses membres. En entrant

dans cette démarche la **clc** considère les impacts sociaux et environnementaux

de son activité et adopte les meilleures

pratiques possibles en contribuant ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. Elle intègre désormais les trois piliers environnementaux, sociaux et économiques du modèle RSE et les place comme valeurs fondamentales de son positionnement.

Notre vision de la RSE et son développement au sein de la clc

L'objectif principal d'une organisation telle que la **clc** est de servir au mieux les intérêts de ses fédérations membres. Pour ce faire, la **clc** adopte une nouvelle philosophie se basant sur des principes fondamen-

taux tels que la cohésion et le bien-être. Partant du principe que la satisfaction des membres passe avant tout par une cohésion et un bien-être du personnel à leur service, la **clc** a, dans cette perspective, mis en place le programme « Well-fit ». Ce programme a pour objectif de dresser un bilan sur le comportement et les attitudes des collaborateurs dans leur travail quotidien. Ainsi, des séances de team building ont été mises en place pour développer l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe.

A ce programme s'ajoute une politique de flexibilité permettant au personnel de concilier au mieux vie de famille et travail. Celle-ci se traduit par des horaires aménagés dans un souci de satisfaction de chacune des parties. Voilà pourquoi la **clc** se définit comme un acteur du changement et a fait sienne la devise qui dit: « Entreprendre, c'est avancer ensemble ».

La clc et le développement durable

La **clc** a toujours soutenu et initié de nombreux projets visant à l'amélioration de l'environnement tels

“

...servir au mieux les intérêts de ses fédérations...

”

Le présent label est soutenu par le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013), le Ministère de la Famille et de l'Intégration et a été rédigé en collaboration avec Deloitte.

Deloitte

POUR LA DIVERSITÉ CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

INDR p.a. UEL
7, rue Alcide de Gasperi B.P. 3024
L - 1030 Luxembourg-Kirchberg
Tél. + 352 27 33 0 - 1 Fax: + 352 27 33 0 - 888
Email: indr@indr.lu www.indr.lu

Obtenir le label ESR



Entreprendre, c'est avancer ensemble !

clc

que Valorlux, Ecotrel et Ecobaterrien. Chacun de ses projets s'inscrit dans une dynamique positive vis-à-vis de l'environnement et est un vecteur vers une prise de conscience tant de l'entrepreneur que du consommateur.

La clc entretient afin de susciter l'adhésion de ses membres

Consciente de l'importance de la responsabilité sociétale des entreprises dans le futur, la **clc** a souhaité s'investir dans ce processus afin de promouvoir cette attitude auprès de ses membres.

Démarche à suivre pour obtenir le label ESR

La démarche à suivre par les entreprises intéressées par le label peut être résumée comme suit : L'entreprise procède à une auto-évaluation de son comportement en matière de responsabilité sociale en utilisant l'outil électronique prévu à cet effet sur le site de l'INDR.

L'INDR informe ensuite l'entreprise du résultat de cette auto-évaluation. Deux hypothèses s'ouvrent alors à l'entreprise; soit elle est invitée à solliciter un audit/une vérification par un expert agréé en vue d'obtenir le label, soit elle se voit communiquer un plan d'action visant à parfaire ses performances pour suffire au référentiel.

Ce plan d'action peut, le cas échéant, être mis en œuvre avec l'aide d'un professionnel dûment agréé à ce titre par l'INDR.

L'UEL et l'INDR

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a signé en date du 31 octobre 2003 une charte portant sur le développement durable. Ce faisant, elle adhère aux

principes du développement durable tel que défini par l'ONU comme étant la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs. Le développement durable nécessite une approche globale qui vise à mettre en cohérence tant les stratégies économiques et sociales qu'environnementales. Dans le cadre de cet engagement, l'UEL promeut le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) afin d'aider les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur pérennité. Pour ce faire, elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité des entreprises (INDR).

L'UEL s'attribue ainsi, à travers son institut INDR, un double rôle de facilitateur et d'acteur en matière de responsabilité sociale des entreprises : facilitateur, en offrant une plate-forme d'échanges et de promotion de bonnes pratiques aux entreprises actives dans le domaine de la RSE ou désirant le devenir ; acteur, en promouvant des concepts transversaux du développement durable dans la gestion des entreprises, dont la mise en pratique tient à la mise en œuvre d'un label national de qualité.

Les entreprises souhaitant évaluer leur état d'avancement en matière de RSE peuvent consulter le site www.indr.lu. Elles y trouveront une information complémentaire leur proposant un outil d'auto-évaluation sous forme d'un référentiel adapté à leur secteur et à leur taille.

